



MAIRIE  
DE  
**VOLONNE**  
(04290)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance du 20 JUILLET 2017)**

L'an deux mille dix-sept et le Vingt Juillet, à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

Afférents au C. Municipal... : 19  
En exercice..... : 19  
**PRÉSENTS..... : 17**  
Qui ont pris part à la DCM. : 19  
**Date de la CONVOCATION :**  
**Le 10 JUILLET 2017.**

. **PRÉSENTS (17)** : Mmes, MM. Sandrine COSSERAT, Jean-Paul MALDONADO, Nathalie VANNI, Jean-René WALKOWSKI, Emmanuel MULLER, Nathalie BOURRIEL, Monique ROUX-REVELLI, Marie-Anne MULLER, Patricia PERONA-MENA, Joseph ROUX, Anne REGA, Michel FAUCHET, Andrée RENAUD, Jacques BONTE, Danielle DAVID, Frédéric ESCUYER, Richard MALDONADO.

. **ABSENTS – (02/Excusés – 02/Pouvoirs)** : Mme, M. Jean-Marc JUGANT (*Pouvoir à Anne REGA*), Véronique SOUSSIEUX (*Pouvoir à Emmanuel MULLER*).

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Patricia PERONA-MENA.

DE. - N° 01c / 170720

. **OBJET : ADMINISTRATION – Cantine Scolaire & Garderie Péricolaire / Rentrée "2017-2018".**  
*(Augmentation des tarifs : au 04/09/2017)*

- Madame le Maire expose :
- ✓ Dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire 2017-2018, les tarifs concernant la cantine scolaire, la garderie périscolaire, ainsi que l'accueil de loisirs (du Mercredi matin) doivent être arrêtés et délibérés.
- ✓ Pour mémoire, les tarifs actuels étaient définis comme suit :

CANTINE SCOLAIRE		GARDERIE PÉRISCOLAIRE	Temps Accueil ALSH (Mercredi <del>matin</del> )	
Repas réservé	Repas "exceptionnel"		Tarif Plein	
			Prix/Repas + AM	Prix/Après-Midi
4,00 Euros	5,00 Euros	1,20 Euros/Heure	10,00 Euros	6,00 Euros

- ✓ Les « nouveaux » tarifs -applicables dès la rentrée du 04/09/2017- seront révisés et proposés comme suit :

CANTINE SCOLAIRE		GARDERIE PÉRISCOLAIRE	Temps Accueil ALSH (Mercredi matin)
Repas réservé	Repas "exceptionnel"		Tarif Plein/Matinée
4,10 Euros	5,00 Euros	1,30 Euros/Heure	6,00 Euros

- Ainsi, Madame le Maire demande à l'assemblée d'arrêter lesdits tarifs qui seront appliqués dès le 04/09/2017.

(Pour INFO – L'entreprise adaptée LOU JAS, qui fournit et livre les repas de la cantine, a signalé une révision et une augmentation de tarif : (de 3,84 €/HT - 4,05 €/TTC-Repas) à **3,92 €/HT – 4,14 €/TTC-Repas**, applicable au jour de la prochaine rentrée scolaire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210402442-20170720-DE01c-170720-DE

.../...

Accusé certifié exécutoire

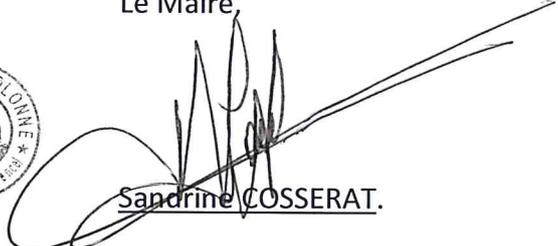
Réception par le préfet : 09/08/2017  
Affichage : 09/08/2017

- Oui cet exposé et après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL (à l'unanimité des votants) DÉCIDE :**
  1. **d'entériner** les « nouveaux » tarifs -applicables dès la rentrée du 04/09/2017- à : la Cantine Scolaire, la Garderie Périscolaire, ainsi que pour le Temps d'Accueil ALSH (Mercredi matin), tels que présentés.
  2. **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.-
- Ainsi, FAIT & DÉLIBÉRÉ, à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

. Pour Copie conforme,  
VOLONNE, le 31 Juillet 2017.

Le Maire,



  
Sandrine COSSERAT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210402442-20170720-DE01c-170720-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/08/2017

Affichage : 09/08/2017